Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

SAMEDI 1er MAI 1926

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 0-61) 45, Rue de la Gare, 45 — TOURCOING (Téléph. 5-85) 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

Pour sauver le Franc

NOTRE SOUSCRIPTION pour la Contribution volontaire

LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE & LES RÉGIONS LIBÉRÉES

La caractéristique de la Contribution Volontaire, jusqu'à présent, c'est que c'est essentiellement un mouvement démocratique et populaire.

Le peuple de France garde un optimisme et une volonté de confiance dans les destinées du pays que nous avions annoncés, en préconisant le système de la Contribution Volontaire. Si la nation franchit le cap des difficultés, c'est aux modestes sauveurs du franc qu'elle le devra. La leçon mérite d'être retenue.

Les classes fortunées n'ont pas, jusqu'ici, un élan identique à celui des humbles travailleurs. Tel qui nous a envoyé 20 francs ou 100 francs, parmi les ouvriers ou les employés, a fait un effort qui l'emporte de beaucoup sur le million que pourrait verser un grand financier ou un puissant industriel.

Nous aimons à penser encore que la constitution de la Caisse d'amortissement, entourée de toutes les garanties désirables par la loi, va permettre désormais le geste de générosité nationale que les hommes d'affaires avaient hésité à accomplir, faute de suffisantes certitudes.

Ah ! les pauvres gens n'ont point tant discuté. On leur a demandé de sauver le franc. Ils sont accourus. Notre souscription, abondante en preuves de sacrifices, en est un exemple impressionnant !.

Mais la possession coutumière de l'argent inspire moins les mouvements du cœur et conseille plus étroitement l'intérêt.

Parlons donc « sens pratique » à nos concitoyens hésitants.

La Contribution Volontaire, dans les Régions Libérées, peut prendre un caractère particulier.

De nombreux industriels et commerçants ont des obligations sexennales et décennales, des titres de rente, reçus en paiement des dommages de guerre. C'est toujours amortir la Dette à court terme que de les verser pour la Contribution Volontaire, aux fins d'annulation.

L'Etat devrait les rembourser à leur échéance ; il devrait effectuer chaque année le paiement des intérêts à 5 % ; ce sont là des charges très lourdes qui pèsent sur le budget et qui alourdissent d'autant les possibilités de remboursement aux petits sinistrés qui, eux, n'ont pas encore été payés.

La remise des O. D. N., des rentes inaliénables, voire même des titres du Crédit National, en vue de la Contribution Volontaire, c'est là le moyen le plus sûr d'alléger la dette du Trésor vis-à-vis de nos régions et c'est un **acte de désintéressement patriotique** que les sinistrés accomplissent pour sauver la nation, une seconde fois.

Il y a là une mesure à encourager, à développer. Elle faciliterait aux « gros sinistrés » le moyen de dissiper de mauvais souvenirs. Elle pourrait produire des sommes importantes, sans engager la trésorerie privée. Elle aurait une excellente répercussion dans les autres régions de France, en arrêtant d'anciennes polémiques.

Comprendra-t-on, dans certains milieux, que le moment est venu de voir plus grand et plus haut que de coutume ? Qu'il faut écarter les mesquineries de partis et de politique si l'on veut restaurer, en commun, le patrimoine du franc !

Nous avons montré l'exemple. Nous avons ignoré les tactiques et les doctrines qui sont périssables, pour en appeler au peuple du Nord, toujours magnanime et qui ne veut pas que son travail prodigieux s'en aille en poussière, avec le franc-papier. Nous avons eu la joie de sentir nos populations partager notre confiance et notre enthousiasme.

La victoire répondra à l'effort.

On comptera ensuite les timorés et les égoïstes.

Eug. GUILLAUME.

Les premières listes

Conformément au règlement de notre souscription pour la contribution volontaire, nous avons publié jusqu'à la sixième liste des dons qui nous sont parvenus avec les noms et adresses des souscripteurs. A l'heure actuelle, la liste générale s'établit comme suit

PREMIÈRE LISTE	55.000 fr.
DEUXIÈME LISTE	20.995 fr.
TROISIÈME LISTE (dont 2.200 francs à ajouter à la souscription du « Réveil du Nord » au nom du personnel)	4.744 fr. 95
QUATRIÈME LISTE	5.579 fr. 14
CINQUIÈME LISTE	2.502 fr. 65
SIXIÈME LISTE	1.300 fr.
Total	90.121 fr. 74

L'action du Comité départemental du Nord pour la Contribution volontaire

Elle a été étudiée et discutée au cours d'une réunion qui s'est tenue hier à la Préfecture

C'est comme le portait la convocation de ses membres, dans le but d'arrêter les modalités de la propagande à mener en faveur de la contribution volontaire, que le Comité départemental du Nord, s'est réuni hier matin, à 10 heures à la Préfecture.

La réunion était présidée par M. Hudelo, préfet du Nord, assisté de MM. F. Leroy, secrétaire général et Laban, secrétaire général de la reconstitution.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait les sous-préfets du département, MM. le général La Capelle commandant le 1er corps ; Châtelet, recteur de l'Académie de Lille, Mgr Lesne, recteur de l'Université Catholique ; Delesalle, député ; Scalbert, Guilbaut, Desmesmay, Maréchal, conseillers généraux ; Monsarrat, vétérinaire départemental ; Boulin, inspecteur divisionnaire du Travail ; Spriet, bâtonnier de l'ordre des Avocats ; Sellier, président de l'Union des Amicales laïques du Nord ; Taffin, président de la Fédération des Groupements commerciaux du Nord, ainsi que les délégués des Comités d'arrondissement déjà constitués.

La Presse du Nord était représentée par Lucien Le Masson, rédacteur en chef du « Réveil du Nord » ; MM. Henri Langlais, directeur de la « Dépêche » ; Georges Ferré, attaché à la direction de l' « Echo du Nord ». Mme Reboux, directrice du « Journal de Roubaix » ; Gauche, directeur du « Progrès du Nord » ; Fremaux et Bauchat, directeurs du « Nord Industriel », etc.

On remarque l'abstention complète des industriels de Lille, Roubaix, Tourcoing et environs.

M. HUDELO ouvre la séance en remerciant les personnalités présentes d'avoir répondu à l'appel adressé comme on sait dans un but national. Puis il définit les mobiles de la réunion. Il s'agit d'étudier les conditions dans lesquelles la propagande doit être menée, pour que l'effort demandé donne le maximum de résultats.

L'étranger nous surveille. Il faut que le Nord fasse son devoir.

Des Comités locaux et d'arrondissement ont déjà été créés. Il importe de coordonner les efforts. Ce sera la tâche du Comité départemental.

En ce qui concerne la propagande à mener, M. HUDELO déclare qu'il a l'intention d'adresser aux maires du département des circulaires les invitant à mettre à la disposition du public des registres, sur lesquels seraient consignés les versements effectués. Ces « livres d'or » seraient conservés aux archives des communes. Quant aux versements, ils seraient faits par les maires aux percepteurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ce qui a été fait dans les arrondissements

MM. les Sous-Préfets sont ensuite invités à exposer ce qui a déjà été fait dans leur arrondissement respectif.

A HAZEBROUCK, le Comité d'arrondissement comprend 40 membres. Des Comités locaux et communaux ont été créés. Chaque commune est divisée en secteurs. Des commissaires-délégués par les Comités feront la collecte des souscriptions à domicile.

A AVESNES, la première réunion du Comité aura lieu prochainement. A MAUBEUGE, un Comité local a été formé.

A DUNKERQUE, les bases seront les mêmes que dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Les fonds recueillis seront centralisés à la Banque de France en attendant la création de la Caisse d'amortissement.

A VALENCIENNES, M. Lachaze, sous-préfet, annonce que les fonctionnaires ont décidé d'abandonner leur traitement d'une journée de travail. Le Comité d'arrondissement comprend cinq sections, celles du Commerce, de l'Industrie, des professions libérales, de l'Agriculture et des fonctionnaires. Une propagande intense sera menée par les différentes sections. Il en sera de même à DOUAI et CAMBRAI.

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

L'accord franco-américain à propos de la dette

Il a été adopté à l'unanimité par la commission des dettes de Washington

La clause de sauvegarde n'est pas admise mais nos paiements pourront être différés

Un communiqué officiel du Trésor américain dit que le montant de la dette remboursable est calculé sur la même base que les autres règlements, savoir :

« 4 1/4 % d'intérêts jusqu'au 31 décembre 1922, puis 3 % jusqu'au 16 juin 1925. Le montant total ou principal plus les intérêts à cette date, s'élevait, en chiffre ronds, à 4.025 millions de dollars, soit 3.340 millions pour le principal et 685 millions pour les intérêts accumulés.

« Le règlement prévoit, pour les 15 premières années, les paiements suivants en millions de dollars : 26, 26, 32,5 ; 32,5 ; 35, 45, 50, 60, 75, 80, 90, 100, 105, 110, 115, 125, puis 125 de la 17e à la 61e année et le solde de 117 millions la 62e année.

LA COMMISSION DES DETTES

En haut : M. Béranger. — Au 2e rang : à gauche, M. Harrison, sénateur du Mississipi ; à droite, M. Kellog. — En dessous : à gauche, M. Hoover ; à droite : M. Mellon. (W. W. Ph.)

« D'après cet accord, le total du principal est payé en entier.

« L'intérêt commencera à courir à la fin de la cinquième année. Il sera de 1 % pendant les dix premières annuités ; de 2 % les dix suivantes ; de 2 1/2 % les huit suivantes ; de 3 %, de la 29e à la 35e année et de 3 1/2 % les vingt-deux dernières années. Le total serait d'environ 6.850 millions de dollars.

« Comparé aux dernières propositions de M. Caillaux, le présent règlement élimine la clause de sauvegarde et le paiement total représente une augmentation de 624 millions ».

Le maximum que les Etats-Unis pouvaient obtenir

A leur sortie de la Maison-Blanche, les membres de la commission des dettes ont exprimé, avec l'approbation du président Coolidge, leur satisfaction. Ils ont déclaré que les conditions arrêtées par l'accord franco-américain, constituent le meilleur règlement possible. Ils l'ont adopté à l'unanimité et ils ont émis l'espoir que le congrès l'approuvera avant de s'ajourner.

Ils ont d'accord pour dire que ce règlement représente, étant donnée la capacité de paiement de la France, le maximum que les Etats-Unis pouvaient obtenir.

Les difficultés surmontées

Pour arriver à un réglement, l'ambassadeur de France a rencontré deux difficultés principales : l'accord relatif aux stocks, et les propositions de M. Caillaux, pour les cinq premières annuités, lesquelles étaient fixées à 40 millions. Ces difficultés ont été éliminées. L'échéance de 1929 disparaît, puisque la dette commerciale est incorporée dans l'ensemble de la dette politique. D'autre part, les 40 millions sont réduits à des annuités moyennes de 32 millions.

La clause de report

On a obtenu un autre avantage : il réside dans le fait que l'accord prévoit que **pendant quatre ans (de 1929 à 1932), si les circonstances l'y obligent, la France, grâce au mécanisme d'une clause de report, pourra, à tout moment, sans condition, différer de trois années, toute somme supérieure à ses paiements actuels et ne payer rien de plus qu'elle ne paie actuellement, ce qui reviendrait à une sorte de moratoire pour tout nouveau paiement à effectuer pendant les quatre prochains budget.**

A partir de 1929, l'application du plan Dawes commencera à donner son plein rendement. La France touchera les premières fortes annuités du plan que les Etats-Unis ont contresigné. A dater de ce moment, la France pourrait donc largement faire face aux paiements à l'Amérique, puisqu'ils représenteraient environ le sixième de ceux qu'elle doit recevoir de l'Allemagne.

En supposant qu'un événement quelconque crée des difficultés, la France pourra encore, à tout moment, user de la clause de report triennuel, avec ce nouvel avantage, qu'en 1933, la faculté de report s'appliquera au capital de la dette, c'est-à-dire à des sommes allant sans cesse en s'augmentant.

Le jeu de cette clause revient donc en fait à un moratoire pour la France jusqu'à la pleine application du plan Dawes et à un moratoire partiel mais permanent de trois ans pendant les cinquante-sept années restantes.

Ce que dit M. R. Péret

Hier, à l'issue du conseil de cabinet, M. Raoul Péret, ministre des Finances, a indiqué qu'il préparait une note claire, précise et complète sur l'accord de Washington, en vue de mettre un terme aux interprétations tendancieuses qui voudraient faire croire que tous les sacrifices ont été faits par la France. Cette communication exposera de façon la plus substantielle la nature de l'accord qui a été conclu.

Première conséquence

Une personnalité autorisée, a fait au « Temps » le commentaire suivant au sujet de la signature de l'accord franco-américain :

« La conséquence de la signature de l'accord franco-américain est la **possibilité immédiate d'ouvrir au plus exactement de reprendre les conversations entre la France et les Etats-Unis**, c'est-à-dire entre la France et les groupes américains qui ont été longtemps empêchés d'employer leur activité dans notre pays, en vue d'établir la base des collaborations économiques sur le principe desquelles l'accord tacite était fait.

Cette collaboration n'a rien à voir avec les prétendues opérations d'emprunts que le Ministre des Finances a d'ailleurs démenties de façon formelle. **Ni directement, ni indirectement, le Gouvernement français ne songe à se faire consentir des prêts dans le moment où il règle les emprunts du passé ».**

(LIRE LA SUITE EN DERNIÈRE HEURE)

L'A LIVRE A 147.85

Le cours du franc est resté en baisse hier, malgré la nouvelle de la conclusion de l'accord à propos de notre dette à l'Amérique. Jeudi, on cota, après bourse, 148 pour la livre et vendredi la clôture de la livre, du dollar et du franc belge se fit à **147,85, 30,49** et **1.024**, contre 147,53, 30.30 et 1.0625 la veille. **On remarque que la baisse du franc belge est plus forte encore que celle de notre franc et que ces deux valeurs sont bientôt au pair : 1.024 contre 1.000.**

PÊCHEURS A LA LIGNE, lisez en quatrième page, en tête de notre « Journée Sportive », la chronique de notre collaborateur spécialiste sur « La pêche de l'anguille à la pelote ».

TERRIBLE DRAME à Sallaumines

A coups de revolver, un représentant de commerce a blessé sa femme, sa belle-fille et son beau-fils, puis s'est suicidé

Après Fouquières-lez-Lens, c'est Sallaumines qui a été le théâtre d'un drame de l'ivresse, drame qui aurait pu coûter la vie à quatre personnes, mais qui, fort heureusement ne compte qu'une mort, celle du criminel.

Un ménage d'enfer

Eugène Lefranc, âgé de 53 ans, représentant de la maison de crédit Edouard Pollet, de Bruay, épousait, il y a trois ans, Mme Victorine Dubois, 51 ans, veuve en premières noces de Laurent et en seconde noces de Henri Holle qui, de ses deux mariages avait 5 enfants : Henri et Léa Laurent, mariés, Camille, 20 ans, Henriette, 18 ans et Auguste Holle, 5 ans.

Les époux Lefranc habitaient Noyelles-sous-Lens, aux quatre Chemins de la route de Sallaumines avec les deux enfants Henriette et Auguste Holle.

De gauche à droite : Henriette Holle ; Camille Holle, femme Marin ; Mme Lefranc-Dubois (assise) ; Lefranc Eugène (le criminel) et Auguste Holle (W. W. Ph.)

Le mari, ivrogne, ne tarda pas à être jaloux des enfants et, fréquemment, rentrant de ses tournées, faisait des scènes à sa femme qu'il battait souvent pour des motifs les plus futiles. Mme Lefranc, incurable, qui marchait difficilement, ne pouvait se défendre et supportait les brutalités de son époux avec un courage sans borne. Mais tout a une fin, lassé d'une vie d'enfer qui empoisonnait son existence, malgré qu'elle fit tout pour ramener son mari dans la logique, Mme Lefranc quitta, il y a trois semaines, le domicile conjugal, pour aller habiter le 1er étage de la maison occupée par sa fille Camille Holle, épouse David Marin, 11, rue de Bouchain, à Sallaumines ; elle emmena avec elle sa fille Henriette et son fils Auguste ; laissant seul son ivrogne de mari.

Depuis ce départ, Lefranc s'adonna de plus en plus à la boisson et journellement, vint au nouveau domicile de son épouse y faire des scènes quelques fois violentes.

Le drame

Jeudi matin, vers six heures, il renouvela une visite à sa femme, rue de Bouchain ; il essaya de la convaincre qu'elle devait rentrer chez lui. Il n'y parvint pas ; alors en colère, il partit en proférant cette menace : « Je vais acheter un revolver et ce soir je reviendrai vous faire votre affaire à tous ». Il devait mettre son projet à exécution. En effet, vers sept heures du soir, le représentant de commerce revint à Sallaumines, chez sa femme. Auguste Holle, son beau-fils, âgé de 16 ans, qui venait de rentrer de la fosse 4, de Courrières, où il travaille, et qui se trouvait devant la porte de la maison, le voyant s'armer revolver au poing, essaya de l'empêcher de passer. Lefranc, que la colère ne pouvait arrêter, tira un premier coup de son arme, que le jeune Holle évita en se baissant, mais un deuxième coup tiré atteignit le jeune homme dans le dos. Le blessé put encore faire une vingtaine de mètres et alla s'affaisser dans la rue où il fut relevé par des voisins.

Lefranc, toujours revolver au poing, voulut alors pénétrer dans la maison. Mme Marin-Holle sa belle-fille, qui l'avait vu arriver, ferma immédiatement la port. à clé ; le forcené ne s'arrêta pas là ; il brisa deux carreaux de la fenêtre et l'ouvrit pour entrer dans l'habitation où il savait trouver sa femme. Mme Marin qui voulait protéger sa mère réfugiée à l'étage, poussa derrière elle en la maintenant, la porte du couloir donnant sur l'escalier ; malheureusement son bébé âgé de huit mois, qu'elle avait dans ses bras, réduisit considérablement ses forces et bientôt elle dut céder.

Lefranc, l'écume à la bouche, tira alors un coup de revolver sur sa belle-fille qui fut atteinte au-dessous de l'oreille droite ; elle tomba avec son mioche, mais put néanmoins se traîner jusqu'à la porte d'entrée, l'ouvrir et crier au secours ; elle tomba ensuite inanimée et fut relevée avec son bébé, par M. Eugène Duchesne, de Noyelles-sous-Lens, qui passait.

Pendant ce temps, Eugène Lefranc, continuait son exploit. Montant à l'étage, il trouva sa femme ; braquant à nouveau son revolver, il tira deux nouvelles balles qui atteignirent la malheureuse au-bras droit et à la base du cou et qui la firent s'affaisser sur le plancher.

Le suicide du criminel

Croyant, sans doute, avoir tué sa femme et tous ceux qu'il avait menacés, le criminel tourna son revolver contre lui-même et se tira une balle dans la région temporale droite ; la mort fut presque instantanée.

Les secours

Le bruit de la fusillade avait fait accourir tous les habitants de la Cité du N° 4 des Mines de Courrières où se trouve la rue de Bouchain ; chacun s'empressa de porter secours aux blessés.

Bientôt arrivaient sur les lieux du drame : Louart, Maire de Sallaumines, accompagné de M. Lamarre, commissaire de police. Tous deux visitèrent les victimes à qui ils prodiguèrent des consolations ; ils firent remonter de la fosse N° 5 M. David Marin occupé au poste de l'après-midi, en le prévenant de ce qui venait de se passer chez lui.

M. le docteur Ravot, mandé d'urgence, vint prodiguer les premiers soins aux blessés et fit transporter Mme Marin et Auguste Holle, à l'hôpital de Lens. Mme Lefranc, dont les blessures sont moins graves a pu rester chez elle.

Le cadavre de Lefranc fut immédiatement transporté dans une dépendance de la Mairie de Sallaumines.

Visite des blessés à Lens

Vendredi matin nous avons rendu visite aux blessés qui reposent paisiblement dans les salles Poincaré et Basly, de l'hôpital de Lens : tous deux nous firent le récit que nous faisons du drame, et ce, sans aucune difficulté. Les docteurs Brulant et L'Hôte, médecin chef et adjoint, qui les soignent nous déclarèrent que leur état n'inspirait aucune inquiétude : le jeune Auguste Holle devra être radiographié afin de pouvoir déterminer l'endroit où s'est logée la balle de revolver qu'il a reçue dans le dos. Louart, Maire de Sallaumines, a rendu également visite, vendredi matin, à l'hôpital, à ces malheureux concitoyens.

Ce drame a vivement impressionné la population ouvrière de Sallaumines parmi laquelle les victimes jouissaient de l'estime générale.

M. Lamarre, commissaire de police, a fait les constations d'usage et reçu les dépositions de principaux témoins qu'il a transmises au Parquet de Béthune. L'action de la justice s'arrête là, le coupable étant passé dans l'autre monde.

LE PREMIER MAI

Voici trente-sept ans — en juillet 1889 — qu'un Congrès international, tenu à Paris, décida la manifestation annuelle du Premier Mai.

Dès l'année suivante, la classe ouvrière répondit avec spontanéité et enthousiasme à l'appel qui lui avait été adressé.

Partout, les travailleurs se levèrent pour affirmer leurs revendications. Un nouveau Congrès réuni à Bruxelles n'eut plus qu'à déterminer le véritable caractère de cette journée qui, dès 1891, allait être marquée dans notre région même, — à Fourmies, — par de tragiques incidents.

« Le Premier Mai restera la plus grande date de ce siècle » a pu dire Benoit Malon.

Il coïncide avec le retour du printemps, avec le renouveau de la nature, mais il n'est pas, comme les Saturnales antiques, une réminiscence d'un âge d'or à jamais disparu.

Il est au contraire, la promesse et l'annonce de temps, moins rudes pour ceux qui travaillent.

Il est à la fois un jour de repos et de lutte.

Il est une espérance d'avenir.... — D.

La journée à Paris

A Paris, le chômage du 1er Mai paraît devoir être général dans les usines, ateliers et chantiers, chez les coiffeurs et les chauffeurs de taxi. Par contre le service réduit sur certaines lignes sera assuré sur les transports en commun : métros, autobus et tramways. Le service des cheminots, de postiers et des instituteurs sera également assuré. Les magasins et boutiques des détaillants, crémeries, boulangeries, etc., resteront ouverts à la population jusqu'à 10 heures. Quant aux pharmacies elles ne fermeront pas de la journée. Ajoutons qu'un certain nombre de groupements commerciaux et industriels ont invité leurs adhérents à fermer aujourd'hui toute la journée en signe de protestation contre la loi sur la révision des baux et les pénalités appliquées pour le non paiement des impôts rétroactifs.

A Berlin

Toutes les associations socialistes et syndicales de Berlin ont décidé la suspension du travail pour le 1er Mai.

LE PRINCE VICTOR-NAPOLÉON EST EN DANGER DE MORT

On annonce de Bruxelles que l'état du prince Napoléon qui a été frappé de congestion, mercredi, est extrêmement grave.

Vers la rupture à la conférence d'Oudjda

On attend la réponse finale des délégués d'Abd el Krim

La conférence d'Oudjda, commencée jeudi à 15 h. 20, a pris fin à 20 heures, après la suspension habituelle, pour permettre aux Rifains de délibérer. Elle a été consacrée, une fois encore, à l'examen de l'ensemble des quatre conditions de paix connues et a abouti à la nouvelle constatation de nouvelles divergences des deux points de vue en présence.

La conférence siégera seulement pour recevoir la réponse finale des Rifains au sujet des conditions de paix. Le colonel Nogues est arrivé de Fez, tard dans la soirée d'hier. Il a conféré longuement avec le général Simon et M. Ponsot sur l'état des négociations et sur les mesures que la situation peut comporter.

D'autre part, Azerkane a renouvelé les observations qu'il avait déjà formulées sur les quatre conditions fondamentales de paix. Comme il voulait consulter à nouveau Abd el Krim, les délégués franco-espagnols s'y sont refusés déclarant que ce voyage leur semblait inutile. Seul un revirement complet des Rifains peut éviter une rupture des négociations.

Les Rifains disent qu'ils ont tout accepté

La délégation rifaine a fait hier matin des déclarations à la presse pour faire retomber la responsabilité de la rupture des négociations qui paraît désormais inévitable, sur les représentants français et espagnols, dont elle va jusqu'à qualifier l'attitude d'intransigeante.

Azerkane et Haddou ont prétendu qu'ils avaient accepté toutes les conditions de paix, sauf des conditions de détail.

Ils affectent de ne pas se rendre compte que les modifications qu'ils ont réclamées sur les quatre clauses fondamentales, équivalent pratiquement à la négation même de leur acceptation de ces conditions.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre : nuageux avec éclaircies ; quelques averses ; température minimum à 10°.

Un Polonais tué dans un hôtel à Roubaix

Un de ses compatriotes arrêté nie ce crime

Le 1er décembre 1925, le Polonais Stéphane Weyner était trouvé assassiné dans la chambre d'un hôtel qu'il occupait Grande-Rue, 241, à Roubaix. On supposa comme étant l'auteur de ce crime, l'ami de la victime, un autre Polonais, nommé Léon Szybach, qui était disparu de la circulation. Szybach fut arrêté à Liège, puis extradé et ramené à Lille. Il a été interrogé hier par M. Thermes, juge d'instruction à Lille, et confronté avec plusieurs témoins.

Ces derniers sont très affirmatifs dans leurs déclarations ; quant à Szybach, il nie être l'auteur du crime dont il est accusé.

Victime de la science

(W. W. Ph.)

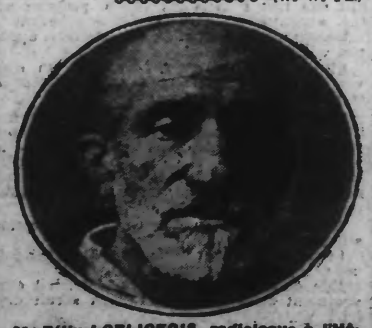

M. Félix LOBLIGEOIS, radiologue à l'Hôpital Bretonneau, de Paris, est une nouvelle victime de la radiologie. Il vient de subir une quatrième opération, consistant en l'amputation du bras droit.

LA VIE POLITIQUE

Le fascisme agonisant

Le journal de toutes les Réactions, royaliste, fasciste, etc..., le « Télégramme du Nord », puisqu'il faut l'appeler par son nom, annonce dans son dernier numéro paru hier, qu'il suspend momentanément sa parution quotidienne, pour devenir hebdomadaire.

La raison donnée de ce renoncement, est l'économie. Il est pour le moins étonnant d'apprendre que le principal « manager » de cette feuille : le richissime consortium des industriels de Roubaix-Tourcoing, en est à ce point de restriction. Ce qu'il faut plutôt croire, c'est qu'il ne s'agit pas, comme on le déclare officiellement, d'une question de gros sous — ces messieurs n'en manquent pas, — mais d'une constatation qu'ils ont faite.

Cette constatation, que d'autres ont faite avant eux, c'est que les méthodes mussoliniennes n'ont, malgré toutes les tentatives, aucune chance de s'implanter parmi nos laborieuses populations, essentiellement démocratiques, qui savent se montrer réfractaires au régime de l'huile de ricin et de la matraque, qu'on voudrait les imposer.

L'organe fasciste, qui se vante de s'être toujours tenu à la pointe extrême du combat, disparaît donc la veille de ce 1er mai, où les bandes de la camelote royale, du faisceau et des légions, veulent paraît-il, venir manifester dans les rues de Lille.

L'avertissement qu'elles reçoivent, de par le billet de faire-part du « Télégramme du Nord », sera-t-il pour elles salutaire invite au calme et à la sagesse ?

Il faut l'espérer, car au cas contraire elles risqueraient fort de trouver dressés devant elles la grande armée des travailleurs, décidée à défendre la vraie République.

L'ÉTAT VA FAIRE DES ÉCONOMIES

A la demande du Ministre des Finances, M. Briand a chargé M. Danielou, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil de rechercher les économies qui pourraient être immédiatement réalisables dans les diverses administrations publiques en s'inspirant des travaux du Comité supérieur d'enquête.

M. Danielou a déclaré qu'il se proposait de demander la suppression immédiate de tous les services inutilement onéreux.